



Le QUIZ « sécurité des jeunes à vélo » de CARCAVELO les réponses !



1) Qu'est-ce qui est obligatoire tout le temps sur mon vélo ?

sonnette X catadioptrés X (*r : le rétroviseur peut être utile, notamment lorsqu'on tourne à gauche, mais n'est pas obligatoire ; les catadioptrés (réflecteurs de lumière) doivent être présents sur les roues (orange), à l'avant (blanc), et à l'arrière(rouge).*)

2) Qu'est-ce qui est obligatoire la nuit sur mon vélo ?

lumière rouge à l'arrière X

lumière blanche à l'avant X

3) Le gilet fluorescent/réfléchissant (dit à haute visibilité) est obligatoire :

la nuit et par mauvais temps hors agglomération X

Le panneau  signifie que l'on est dans l'agglomération, le panneau barré que l'on sort de l'agglomération.



Le gilet réfléchissant, dit de haute visibilité, est aussi recommandé en agglomération si il y a peu de visibilité (lors des mois d'hiver notamment) il doit à la fois être fluorescent et avoir des bandes réfléchissantes.

2) Le port du casque est obligatoire : **jusqu'à 12 ans X**

3) Quand je freine, j'utilise : **les 2 freins à la fois X** (*pour avoir un freinage efficace et bien réparti sur les 2 roues, et éviter de faire un beau « soleil » si je freine seulement de l'avant.*)

4) Je peux circuler sur les trottoirs en ville si : **j'ai moins de 8 ans X**, à partir de 8 ans, les trottoirs sont pour les piétons !

5) A vélo, je peux utiliser des écouteurs, un casque audio : **aucun des deux X**, pour une question de sécurité, écouter les bruits de la rue permet de prévenir les dangers.

6) Mon téléphone portable sonne alors que je roule à vélo : **je dois m'arrêter pour répondre X** : pour une question de sécurité, comme en voiture, on ne peut utiliser le téléphone à vélo.

7) Les vélos doivent respecter ce panneau de limitation de vitesse :

OUI X, tous les véhicules sont concernés.



8) Si un piéton veut s'engager ou s'engage sur le passage piéton, il est prioritaire : **OUI X**, le piéton est l'usager le plus fragile !

9) Les cyclistes peuvent-ils emprunter la zone piétonne symbolisée par le panneau suivant ? :

Oui, mais à l'allure du pas X, et en cas de forte affluence, le bon sens veut que les cyclistes mettent pied à terre ; en cas d'accident, le cycliste sera responsable.



10) Les feux tricolores concernent les voitures, et les vélos.

OUI X : les feux concernent tous les véhicules.



pour les vélos des panneaux complémentaires peuvent être mis en place, qui sans donner la priorité permettent de passer à un feu rouge.



11) Si je vois ce panneau, je dois rouler obligatoirement sur la bande/piste cyclable et pas sur route.



NON X, le panneau veut dire qu'il est conseillé (pour une question de sécurité et de confort) d'utiliser la bande ou piste cyclable). C'est le panneau rond bleu qui oblige à utiliser une



bande/piste cyclable.



Service-Public.fr TRANSPORTS

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

À vélo

Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence
	Amende
Casque (enfant jusqu'à douze ans)	Jusqu'à 750 €
Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €
Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €
Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 38 €

Crédits : Service Public (DILA)

